



## AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 14 mars 2022 à 19h30 en visioconférence, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. **DM-2022-008** :

Adresse: 750, chemin de la Gare  
Matricule 4005-32-7525

Objet :

Autoriser la création du lot 6 487 310 ayant un frontage de 83,95 mètres en façade de rue alors que l'avis de motion du 13 décembre 2021 a pour effet d'augmenter le frontage minimal à 100 mètres.

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant cette demande au plus tard le 14 mars 2022 à 16h30 à [directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca) Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure suivante : **DM-2022-008**.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 25 février 2022

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau  
Directrice générale  
et greffière-trésorière